

La méthode légale et appropriée pour gérer les déchets électriques

La France a mis en place une réglementation stricte pour garantir que les déchets électriques sont éliminés de manière sécurisée afin de protéger à la fois les personnes et l'environnement.

Le pays s'est engagé à réduire la quantité de déchets électriques générés, par des efforts et des réglementations très ciblés.

Il est donc essentiel que les organisations en France sachent comment gérer leurs déchets électriques conformément à la loi.

» En 2010, environ 1 588 453 tonnes de nouveaux équipements électriques et électroniques ont été vendues, dont 430 000 tonnes de déchets électroniques ont été collectées et seulement 354 106 tonnes ont été recyclées.^[1]

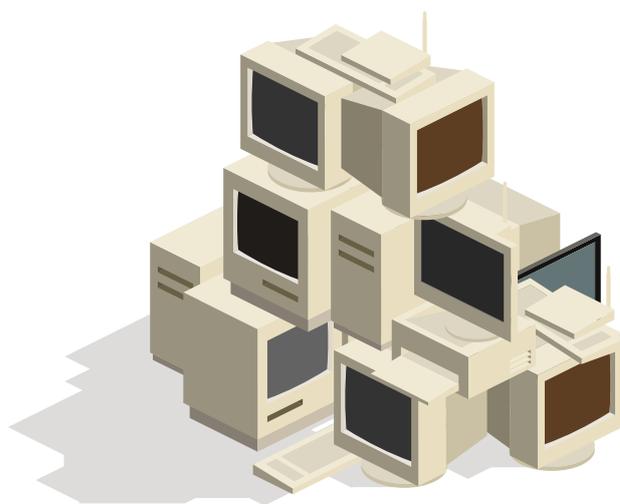
» Le plan français de réduction et de récupération des déchets 2014-2020 vise à réduire de moitié la quantité de déchets mis en décharge d'ici 2025 et d'au moins 30 % d'ici 2020.^[2]

» Le décret français sur la prévention et la gestion des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) a fait de la collecte et du recyclage de tout déchet électrique la responsabilité de l'utilisateur final professionnel.^[3]

[1] https://www.researchgate.net/publication/281142042_E-waste_management_and_resources_recovery_in_France

[2] <https://www.paprec.com/en/understanding-recycling/recycling/recycling-regulation-france>

[3] <http://www.b2bweee.com/requirements/fr>



FICHE DESCRIPTIVE

Les organisations basées en France doivent se conformer à une réglementation stricte en matière d'élimination des déchets électriques, en accord avec l'engagement pris par le pays de réduire les déchets et d'améliorer la qualité de l'environnement. En fait, peu d'organisations se rendent compte que le décret français n° 2005-829 de juillet 2005 et le décret n° 2012-617 de mai 2012 remplacent les directives européennes en matière d'élimination des déchets électriques et des équipements électroniques. Le décret, qui fait partie de la législation sur les DEEE en France, établit une distinction claire entre ceux qui fournissent des équipements électriques et électroniques (EEE) aux utilisateurs professionnels et ceux qui les fournissent aux consommateurs.

Les organisations qui vendent des produits EEE en France appartiennent à cinq catégories distinctes : les fabricants qui vendent des produits fabriqués en France ; les importateurs de pays non membres de l'UE ; les introducteurs qui importent des pays de l'UE ; les distributeurs vendant exclusivement sous leur propre marque ; les vendeurs à distance aux ménages de l'étranger. Chacun de ces organismes doit s'inscrire auprès de l'Agence française de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) et ceux qui fournissent des équipements aux utilisateurs professionnels doivent organiser l'enlèvement et le traitement des DEEE en fin de vie. Ils peuvent gérer cela par le biais de partenariats avec des entreprises qui respectent les réglementations de l'ADEME et DEEE.

Shred-it fournit un service conforme, fiable et personnalisé pour offrir aux entreprises une tranquillité d'esprit totale lorsque leurs déchets électriques sont en fin de vie, que ce soit en tant qu'utilisateur domestique ou en tant qu'organisation. Shred-it reconnaît que la destruction d'appareils EEE et le recyclage de composants peuvent constituer un défi pour les organisations.

Élimination éthique des déchets électriques

Les réglementations DEEE peuvent toucher les organisations de toutes tailles, mais ce n'est pas le seul défi auquel elles sont confrontées lors de la gestion des déchets électriques. Le Règlement européen sur la protection des données (RGPD) établit également des politiques strictes concernant la destruction des données stockées sur ces appareils EEE. Par exemple,

le reformatage ou le nettoyage du disque dur d'un ordinateur n'efface pas le contenu. Le seul moyen de le faire est de détruire le périphérique lui-même de façon permanente et en toute sécurité. Les données et les contenus sont presque toujours accessibles, quelle que soit leur fréquence de « nettoyage ». Les défis écologiques - matériaux toxiques et dangereux - et éthiques - protection et sécurité des données - inhérents aux déchets électriques peuvent être traités simultanément.

Shred-it fournit un service d'élimination des déchets électriques sûr et fiable qui détruit complètement les appareils et les données qu'ils contiennent. Shred-it est spécialisé dans la destruction complète des déchets électriques, en fournissant un certificat de destruction qui garantit l'élimination de toutes les informations. Cette garantie complète couvre toutes les étapes du processus d'élimination des déchets électriques, de la destruction des informations au recyclage des composants, conformément aux exigences légales.

Conseils de meilleures pratiques: Élimination sécurisée et fiable des déchets électriques

- » **Travailler avec un partenaire certifié qui maîtrise les lois qui régissent les déchets électriques et qui peut fournir une chaîne de contrôle claire allant de la collecte à la certification en passant par la destruction**
- » **Assurez-vous que le processus de destruction des DEEE détruit complètement les éléments mécaniques et électroniques des disques, des mémoires numériques et des composants, rendant ainsi impossible la récupération des informations**
- » **Assurez-vous que l'organisation a mis en place une plate-forme et un processus de recyclage bien définis et que ceux-ci peuvent être suivis, de la destruction au recyclage, en passant par l'élimination éthique des matières dangereuses.**

Pour votre tranquillité d'esprit, veuillez contacter Shred-it* aujourd'hui au 0800 844 848 | shredit.fr

